

me juste, respectable et intelligent a droit d'en être froissé. L'honorable ministre n'avait aucune raison de parler ainsi. Il est vrai qu'il y avait une entente entre lui et plusieurs membres du parti unioniste d'Angleterre, qui lui avaient aidé ainsi qu'à son parti, lors des dernières élections générales en Canada, pécuniairement et autrement.

On lui avait promis de donner au Canada un marché plus grand pour le surplus de ses produits agricoles au moyen d'une préférence sous forme d'impôt douanier sur les produits des autres pays, politique que le parti unioniste a abandonnée ces jours derniers, à tout jamais, je suppose. L'honorable ministre croyait sans doute se rendre populaire en jouant au démagogue dans cette circonstance, et malheureusement pour le Canada et pour l'Empire, nous trouvons aujourd'hui en Angleterre trop de personnes qui croient que l'empire a été sauvé au mois de septembre 1911 par la défaite de la convention de réciprocité. Dans le cours de l'année dernière ou plutôt des derniers mois passés, des unionistes d'Angleterre, de passage parmi nous, ont parlé comme des enfants en disant que le parti conservateur du Canada avait sauvé l'empire en 1911.

Nous avons entendu les discours embrouillés et vides d'unionistes comme M. Walter Long, sur les effets de notre commerce avec les Etats-Unis sur les relations impériales, discours généralement insultants pour les électeurs de ce pays. Il est regrettable que plusieurs de ces unionistes anglais qui nous visitent de temps à autre ne prennent pas la peine de se renseigner, même superficiellement, sur la nature de la réciprocité proposée par l'ancien gouvernement, et je proteste. La réciprocité avec les Etats-Unis ne pouvait avoir cet effet sur nos relations avec l'Empire. Il est très difficile pour un grand nombre de Canadiens de souffrir la suffisance ignorante de certains Anglais au sujet des affaires canadiennes, et il est tout naturel que nous protestions. Je ne veux pas empêcher ceux qui en Angleterre, généralement les membres du parti unioniste, consacrent leurs meilleurs efforts à la perpétuation et au bien-être de l'Empire, mais ils seraient mieux de consacrer leur temps et leurs talents au règlement des nombreux problèmes politiques auxquels ils ont à faire face chez eux, et lorsqu'ils auront abandonné leurs idées du moyen âge et folles sur ces questions, il sera temps alors pour eux de s'occuper des affaires canadiennes. Jusque là nous avons le droit au Canada de protester vigoureusement contre leur intervention insultante dans la politique canadienne, lorsqu'ils disent que la convention commerciale proposée en 1911 aurait amené la dissolution de l'Empire si elle avait été ratifiée, et je m'étonne grandement que l'honorable ministre qui a préparé la me-

M. MACLEAN (Halifax).

sure présentement soumise à la Chambre ait donné son aide à cet élément politique en Angleterre. Je répéterai ce que je disais il y a un instant que, sans la politique de préférence britannique inaugurée par l'ancien gouvernement, cette convention avec les Antilles anglaises aurait été absolument impossible. Afin de démontrer la justesse de ma prétention, je peux faire une revue courte, je l'espère, mais historique et chronologique des événements qui ont conduit à la convention actuelle. Si notre point de départ est bon, je crois que nous suivrons la bonne route et atteindrons un bon but dans la discussion de cette question. En 1890 le ministre du Commerce du Canada était délégué aux Antilles anglaises dans le but de conclure certaines conventions commerciales avec ces colonies, mais il n'eut pas de succès. Les événements qui ont amené la nomination de la dernière commission royale font très bien voir les efforts qui ont été faits pour obtenir une convention commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et je suivrai très fidèlement le rapport lui-même. Le rapport dit:

En 1890, M. Foster, alors ministre des Finances du Canada, fit un voyage aux Antilles avec cet objet en vue. Le projet ne fut pas favorablement accueilli par les Antilles anglaises; les gouvernements de ces îles étaient en négociation avec les Etats-Unis à cette époque pour obtenir un traitement favorable sous l'empire du tarif McKinley, et ils étaient convaincus que s'ils accordaient une réciprocité de préférence au Canada les Etats-Unis mettraient des barrières à l'entrée du sucre des Antilles sur le marché américain.

A cette époque le sucre de canne était le grand produit de toutes les Antilles, ou du plus grand nombre d'entre elles. On se rappellera qu'à cette époque aussi l'industrie du sucre de canne aux Antilles était paralysée par le fait que plusieurs pays européens accordaient des primes à l'industrie du sucre de betteraves, et il semblait alors que l'industrie de la canne à sucre devait périr.

Le rapport d'une commission royale nommée en 1897 annonçait comme prochaine la fin de l'industrie sucrière aux Antilles. Le tarif de faveur canadien fut accordé en 1898 aux Antilles anglaises. Voici ce que dit à ce sujet le rapport de la commission:

M. Fielding, alors comme aujourd'hui ministre des Finances, a, dans son exposé budgétaire touché à cette affaire avortée des négociations antérieures relatives à un commerce jouissant de certaines faveurs. Le Gouvernement canadien avait reconnu qu'il existait des circonstances éminemment favorables au développement du commerce entre le Canada et les Antilles, qu'il regardait comme les clientes naturelles du Dominion. Les Antilles anglaises subissaient dans le moment une crise grave, à ce point que la situation ne laissait pas d'inquiéter sérieusement la population de cette colonie. C'était pour